

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 1<sup>er</sup> Février 2022

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le premier Février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la petite salle communale, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, QUINIOU Solange, GALLE Jean-François, NGUIE Morgane, FAUCHER Stéphane, BRAMOULLÉ Séverine, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine, DOUSSON Hélène, POULAIN Alexis, RENARD Marine, BLANCHET Jérôme.

Absents excusés : BELLEC Jean-Pierre donne pouvoir à NGUIE Morgane, BOCQUET Damien donne pouvoir à NGUIE Morgane, POIRIER-RODIRGUEZ Céline donne pouvoir à GALLE Jean-François, ROSSA-PINEL Damien donne pouvoir à BRAMOULLE Séverine, DESEVEDAVY Régis donne pouvoir à BOUGEOT Frédéric, PAILLARD Françoise, PASCO Cécile

Secrétaire de séance : NGUIE Morgane

## 1. Projet d'investissement

### Délibération n° 2022-001 : Aménagement de l'entrée de bourg : maîtrise d'œuvre : avenant n°1

M. GALLE fait part au conseil municipal que le dossier de consultation des entreprises a été arrêté et que la consultation a été lancée le mardi 18 janvier dernier. Nous attendons un retour des entreprises pour le 14 février avant 12h.

Il rappelle également que, dans sa séance du 15/02/2021, le conseil municipal avait délibéré pour valider la tranche optionnelle de la rémunération du maître d'œuvre qui s'élevait à 3.80% du montant HT des travaux pour les missions PRO-ACT-DET-OPC et AOR.

Les travaux ayant été estimés comme suit, la rémunération du maître d'œuvre est la suivante :

	<b>Estimation travaux HT</b>	<b>Montant HT Mission MOE</b>	<b>Taux de rémunération</b>
<i>Tranche ferme</i> : Travaux de l'entrée d'agglomération + ZA	343 170.00 €	13 040.46 €	3.80%
<i>Tranche optionnelle</i> : Travaux de la traverse de bourg	126 975.00 €	4 825.05 €	3.80%

Montant définitif de la rémunération du MO = estimation définitive du coût prévisionnel des travaux x le taux de rémunération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider l'avenant 1 des honoraires de maîtrise d'œuvre tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Echanges : M. GALLE fait savoir, qu'actuellement, 15 entreprises ont retiré le DCE.

## **Délibération n°2022-002 : Rénovation Atelier : sollicitation du FSPL auprès du Département**

Dans le cadre des travaux de rénovation thermique de l'atelier municipal, M. FAUCHER rappelle au conseil municipal que, lors de la réunion du 07/12/2021, une aide financière au titre du fonds d'urgence Départemental avait été sollicitée.

Des modifications ayant été apportées au projet, il y a lieu de modifier cette délibération.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel du projet s'établira comme suit :

<b>DEPENSES (en HT)</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux	30 316.87 €	FSPL (20%)	7 019.50 €
Electricité	2 355.61 €	Autofinancement	28 077.98 €
Plomberie	2 425.00 €	(80%)	
<b>TOTAL</b>	<b>35 097.48 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 097.48 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- Adopter les travaux de rénovation thermique de l'atelier municipal ;
- D'arrêter les nouvelles modalités de financement telles que présentées ci-dessus ;
- De solliciter une aide financière auprès du département au titre du FSPL ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Echanges : une demande globale avec la rénovation de la petite salle communale a été envisagée mais c'est impossible il faut faire 2 dossiers. Des demandes de FSPL ainsi que DETR ont été faite pour les ateliers. Une pièce isolée d'environ 20m2 va être créer dans l'atelier (pour permettre aux agents de travailler au chaud l'hiver) ainsi qu'une mezzanine au-dessus mais plus grande afin de stocker du petit matériel. Des devis ont été reçu, la commission bâtiment va les étudier.

\*\*\*\*\*

## **2. Voirie communale**

### **Délibération n°2022-003 : Voirie communale : échange de terrains**

M. GALLE informe le conseil municipal que lors des travaux du lotissement « La Saudrais », M. DUJARDIN demeurant 32 rue des mimosas, s'est retrouvé avec son compteur EDF en plein milieu de l'entrée de sa parcelle. Alors que celle-ci devait pouvoir accueillir le stationnement de 2 voitures côte à côte, aujourd'hui cela n'est pas possible.

M. DUJARDIN a donc demandé à la commune s'il y avait une possibilité pour lui de récupérer un peu de terrain public à côté de son entrée de parcelle afin de pouvoir stationner ces 2 voitures.

L'erreur ayant été faite lors de l'aménagement du lotissement, la commune s'est donc rapprochée de M. GOTREAU (Bretagne Aménagement Patrimonial) pour essayer de résoudre le problème. Après divers échanges, il a été acté que la commune rétrocédera à titre gracieux à M. DUJARDIN une bande de terrain d'environ 10 m<sup>2</sup>. En contrepartie l'aménageur Bretagne Aménagement Patrimonial rétrocédera à la commune une parcelle de terrain d'environ 2 500 m<sup>2</sup> située au nord-ouest du lotissement de la Saudrais. Les frais d'actes et de bornage resteront à la charge de Bretagne Aménagement Patrimonial et/ou de M. DUJARDIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider la cession à M. DUJARDIN d'une partie de la parcelle cadastrée section A n°1788 pour environ 10 m<sup>2</sup> (surface à confirmer après bornage) ;
- De valider la rétrocession à la commune de la parcelle cadastrée section A n°1959 pour 1285 m<sup>2</sup> et d'une partie de la parcelle cadastrée section A n°1951 pour environ 1215 m<sup>2</sup> (surface à confirmer après bornage) ;

- Dit que ces échanges se feront à titre gracieux et sans frais pour la commune (frais de bornage et de notaire à la charge du lotisseur et/ou de l'acquéreur)
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### 3. Demande de subvention

#### **Délibération n°2022-004 : Lycée Jean-Baptiste LE TAILLANDIER : demande de subvention 2022**

Par courrier en date du 15/11/2021, le lycée Jean-Baptiste Le Taillandier de St Aubin du Cormier sollicite la commune pour une subvention. En effet, parmi les élèves du lycée, un est originaire de Mouazé.

Le maire rappelle que la demande émane d'un lycée et qu'il est de la compétence de la Région de financer les lycées et de participer à la formation professionnelle.

De plus, il rappelle qu'il avait été décidé de la possibilité de participer au fonctionnement des écoles qui possédaient des classes spéciales pour l'éducation des enfants présentant un handicap ne permettant pas une scolarisation dans le système classique à Mouazé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De ne pas donner suite favorable à la demande de subvention présentée par le Lycée Jean-Baptiste LE TAILLANDIER ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### 4. Matériel-Mobilier

#### **Délibération n°2022-005 : Matériel/mobilier : vente : fixation des prix de vente**

M. le maire fait part au conseil municipal que la commune a prêté 2 tableaux triptyques blanc à la commune de Sens de Bretagne, en octobre dernier, le temps de la rénovation de 2 salles de classes.

La commune de Sens-de-Bretagne est revenu vers nous car elle aurait souhaité savoir si la commune accepterait de lui vendre ces 2 tableaux.

Mouazé n'ayant pas l'utilité de ce mobilier, il pourrait être proposé de le vendre à Sens-de-Bretagne au prix de 150 € l'unité soit 300 € le lot de 2.

De plus, en décembre 2020, M. BOCQUET et M. FAUCHER sont allés répertorier le matériel et mobilier qui sont entreposés dans l'ancienne école. Ils ont découvert du matériel en bon état et/ou qui pourrait intéresser des particuliers.

Parmi ce matériel, il y a :

- 11 balustrades
- 1 ensemble de 2 éviers inox
- 1 lave-vaisselle pro zanussi
- 1 plonge
- 30 chaises dont 2 petites
- 30 bureaux simple avec chaise intégrée
- 6 bureaux double avec chaise intégrée
- 7 pupitres ouvrable
- 1 meuble maître d'école
- 1 meuble de rangement des années 70
- 7 tableaux blanc et verts en bon état

- 1 tableau sur pied
- 1 poêle à charbon
- 1 appareil photo argentiques RICOH RZ-800
- 1 machine à écrire Brother CE-60
- 1 Radio cassette Continental Edison

Parmi ce matériel, tout n'est peut-être pas à vendre mais il serait bien de lister ceux le seraient et de fixer un prix pour chacun d'eux afin de les vendre.

Aussi, le maire propose au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à fixer le prix de vente de ce matériel/mobilier et à vendre ceux qui trouvent preneur. Il précise qu'une régie de recettes pourra être créée pour ces ventes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De vendre à la commune de Sens-de-Bretagne, les 2 tableaux triptyques blancs pour un montant de 150 € l'unité soit 300 € le lot de 2 ;
- D'autoriser le maire à vendre le matériel et mobilier dont la commune n'a plus l'utilité suivant la liste ci-dessus présentée ;
- D'autoriser le maire à fixer le prix de vente de ce matériel et mobilier ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Echanges : Mme BRAMOULLÉ propose que ce matériel et mobilier soient, dans un premier temps, proposer aux habitants de Mouazé avant d'être vendu au grand public.

La vente pourrait être envisagée sous forme d'une braderie lors d'un week-end où une manifestation communale a lieu.

## 5. Questions diverses

→ Animation mobilité : la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné est lauréate depuis septembre 2021 d'un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME sur les mobilités durables, solidaires et innovantes (AMI TENMOD). Le projet lauréat consiste notamment en la création d'un guichet itinérant des mobilités, c'est-à-dire un service de proximité sur les mobilités durables, solidaires et inclusives. Il bénéficie du soutien de l'ADEME pendant 3 ans.

Ce guichet a été imaginé comme un lieu d'animations, de sensibilisation et d'information sur les mobilités à destination de l'ensemble des habitants de notre territoire et une porte d'entrée vers un accompagnement individuel pour certains publics. Ce guichet itinérant, sous la forme d'un camion-atelier, proposera également un atelier de réparation vélo ouvert à tous, à la façon d'un vélociste itinérant.

Afin d'élaborer le programme d'interventions du guichet des mobilités pour 2022, la CCVIA a sollicité des communes pour leur proposer différentes animations, obtenir leur autorisation et valider avec elles les dates et éventuelles mises à disposition de salle.

Pour Mouazé, il est proposé :

- 1 venue du guichet des mobilités pour la tenue d'un atelier de réparation de vélo, un test des VAE en location longue durée de la CCVIA pour les habitants qui le souhaitent et de l'information sur les services mobilités présents sur le territoire.
- 1 animation sur le thème du co-voiturage
- 1 animation/information sur le car (sous réserve de la validation définitive des transporteurs BreizhGo)

Durée des animations : 3-4h

- Planning des réunions budgétaires : le 22 mars 2022 à 20h30
- Location salle : Théâtre de poche : Le spectacle « La sexualité des orchidées » va être joué à la salle polyvalente de Mouazé. La troupe « Théâtre de poche » (association soutenue par la CCVIA) a demandé, pour cet événement, la gratuité de la salle à la commune. Etant donné qu'il s'agit de leur première venue sur la commune. Leur demande a été accordée. L'entrée du spectacle est payante mais les tarifs restent réduits. Le spectacle dure 1h et débute à 20h30 le vendredi 1<sup>er</sup> avril. La communication se fera par la COMCOM mais nous pourrons la relayer plus efficacement sur la commune.
- Prochains conseils : Mardi 15 mars à 20h30  
Mardi 05 avril à 20h30
- Plan de relance « Jardins partagés » : l'association Les potagers de Mouazé a obtenu une aide financière de 80% dans le cadre du plan de relance – mesure 11. Grâce à cette aide, du mobilier, du matériel et de l'outillage pourra être acheté : un broyeur à végétaux, un broyeur d'accotement (pour la tonte différenciée et les fossés) une tondeuse, une citerne à eau ainsi que le grillage qui l'entoure, un sécateur électrique (pour éviter les TMS) ...les aides obtenus permettent d'acheter seulement la citerne en autofinancement.
- Bulletin municipal de février : la maquette du bulletin de février va être envoyé le 02/02 pour impression. Distribution prévue à partir du 10/02
- Elections 2022 : Dates à retenir
- ✓ Elections présidentielles : les 10 et 24 avril 2022
  - ✓ Elections législatives : 12 et 19 juin 2022